

L'actu du jour

Bientôt de nouvelles lois pour réglementer les océans

Pendant 2 semaines, 196 pays se réunissent pour trouver un accord sur de nouvelles règles pour gérer la haute mer. Car, pour le moment, peu de lois réglementent cet espace maritime immense qui appartient à tout le monde. L'objectif de ces négociations est de mieux protéger les ressources des océans.



© K. Honkanen / AltoPress / PhotoAlto / AFP

C'est quoi, la haute mer ?

La haute mer, qui **couvre environ la moitié de la surface planétaire**, appartient à tout le monde.

Car, au-delà de 200 milles marins (environ **370 kilomètres des côtes**), les zones maritimes ne sont plus sous l'autorité d'aucun État : c'est ce qu'on appelle « **la haute mer** », ou « **les eaux internationales** ».

Par contre, entre la côte et cette distance de 370 kilomètres, les eaux font partie du territoire d'un État. Tout le monde a le droit de naviguer dans ces eaux, à condition de respecter les lois de cet État.

Car **les lois d'un pays s'appliquent sur l'ensemble de son territoire**, composé d'un **territoire terrestre**, d'un **territoire aérien** et, lorsque le pays est bordé par la mer, d'un **territoire maritime**. Un État peut donc imposer ses propres règles sur ses côtes. Il peut également réglementer l'exploitation des mers qui l'entourent : il peut par exemple fixer des limites pour la pêche afin de protéger certaines espèces.

Pourquoi en parle-t-on ?

Pour mieux protéger la haute mer, ce territoire immense qui appartient à tout le monde, de nouvelles règles sont discutées.

Quelles règles s'appliquent en haute mer ?

En **1982**, les États se sont mis d'accord sur **certaines règles concernant la haute mer, notamment l'exploitation des sous-sols**. Un État n'a pas le droit d'aller chercher du pétrole en haute mer, par exemple.

Mais **tout n'est pas réglementé** : c'est ce qu'on appelle des « vides juridiques ». Par exemple, **la pêche en haute mer n'est soumise à aucune règle**. Et **les États peuvent exploiter comme ils le veulent les ressources de cet espace**, notamment pour fabriquer des médicaments ou des cosmétiques. Si une entreprise qui fabrique des produits de beauté découvre en haute mer une algue qui rend la peau douce, elle a le droit d'utiliser cette algue autant qu'elle le veut.

L'objectif de ces négociations est donc de **créer de nouvelles lois, plus claires, pour protéger la faune et la flore de la haute mer et éviter sa pollution**. Trois autres rencontres sont prévues dans les mois à venir, **pour aboutir à un accord en 2017**.

Les questions des p'tits journalistes de France Info Junior



© Canopé 52

Mais est-ce que tous les pays vont voter cette « loi de la mer » ? Les dirigeants veulent-ils prendre les ressources de la mer ou vont-ils réduire la pollution ? Et y a-t-il un « président de la mer » ? Toutes ces questions, les p'tits journalistes de France Info Junior les ont posées à **Frédéric Le Manach**, directeur scientifique de l'association Bloom, qui milite pour la protection des océans.

Respecter la biodiversité marine

L'objectif de ce nouvel accord est la conservation de la biodiversité marine, c'est-à-dire la protection de toutes les espèces qui vivent en haute mer. Cette vidéo t'explique ce qu'est la biodiversité, et pourquoi il est important de la respecter.

C'est quoi, la biodiversité ? from Milan Presse – Editions Milan on Vimeo.

Protéger les océans

Le scientifique qui répond aux p'tits journalistes travaille pour une association qui milite pour la protection des océans.

Comme peu de règles existent aujourd'hui pour protéger la haute mer, **ces associations ont un rôle très important. Elles alertent les populations sur la pollution en haute mer** ou sur l'action de certains États, qui mettent l'environnement en danger.

C'est le cas de l'association écologiste **Greenpeace**, qui navigue avec ses

propres bateaux. Mais **cela ne plaît pas toujours aux États**. En 2013, un des bateaux de Greenpeace naviguait en mer de Barents, dans l'océan Arctique, pour attirer l'attention sur les dangers de l'exploitation du pétrole dans cette région du globe. La Russie avait alors confisqué le navire et fait prisonnier tout l'équipage pendant 10 mois.

Les associations environnementales attendent donc avec impatience l'accord qui sera négocié. D'abord parce qu'il devrait créer des réserves marines pour protéger l'environnement, mais aussi parce que, une fois qu'il sera signé, **tous les États devront alors respecter les mêmes règles**, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Anne-Laure Thomas

[Consulter cet article sur le site 1jour1actu.com](http://www.1jour1actu.com)